Comportements addictifs : se faire aider dans le Val-d'Oise

L'Assurance Maladie du Val d'Oise souhaite s'inscrire dans une démarche de prévention des addictions et assurer la promotion de l'ensemble des dispositifs d'aides adaptés sur le territoire auprès des Valdoisiens.

En effet, les troubles addictifs peuvent avoir des répercussions sociales durables dans la vie d'une personne mais aussi médicales qui nécessitent une prise en charge globale et un accompagnement social. Une addiction se caractérise par une dépendance à une substance (tabac, alcool, drogues, médicaments...) ou à une activité (jeux de hasard et d'argent, jeux vidéo) qui génère une sensation de bien-être et de plaisir mais va se traduire peu à peu par une perte de contrôle progressive de soi.

Pour aider les personnes dépendantes, les professionnels de santé (médecin traitant, addictologue), mais aussi les psychiatres et psychologues, peuvent intervenir dans le repérage, l'évaluation et le traitement des conduites addictives. Il existe également plusieurs structures et associations qui œuvrent au sein du département, dont vous pouvez retrouver la liste sur le site du département du Val-d'Oise.

Il existe également des dispositifs d'aide à distance de Santé publique France, tabac info service, alcool info service, drogues info service qui accompagnent la personne ayant une addiction ainsi que les proches.

Une écoute téléphonique anonyme est également proposée :

- **Tabac : 3989**
- **Alcool : 0 980 80 930**
- **Drogues : 0 800 23 13 13**
- **Écoute cannabis : 0 980 980 940**

Infos pratiques

Assurance Maladie : www.ameli.fr

Santé publique France

tabac info service

alcool info service

drogues info service

Documents
Infographie : Addictions, quelques chiffres
Contact

Accueil téléphonique de l'Assurance Maladie : 36 46 (appel gratuit)

du lundi au vendredi : 8h30 - 17h30